

Un accord positif, mais des améliorations à apporter

Les représentants des écoles de musique (directions et employés) se félicitent de la ratification de l'accord sur le financement de l'enseignement musical. Cependant, en l'état, ils doutent que cet enseignement soit accessible à toutes les familles.

La ratification de l'accord établi par la plate-forme Canton-Communes pour le financement de la future Loi sur les écoles de musique (LEM) est une bonne nouvelle. Pour les trois organisations faïtières concernées (côté employeurs: AVCEM¹ et Ecoles de musique de la SCMV²; côté employés: AVEM-SSP³), cette ratification marque une étape déterminante dans le processus d'élaboration de la loi.

Globalement positif, l'accord constitue une base constructive au projet de loi qui devra être présenté au Grand Conseil. Toutefois, certains aspects du protocole suscitent des inquiétudes. La principale crainte concerne la part dévolue aux parents (48%). Cette proportion va engendrer une hausse sensible des écolages et pourrait décourager nombre de familles modestes d'offrir une éducation musicale à leurs enfants. Rappelons que l'un des objectifs de la LEM est de maintenir les écolages à un niveau acceptable pour les revenus faibles et moyens, afin d'éviter un certain élitisme dans la formation musicale. L'accord mentionne certes que les communes accorderont « des aides individuelles par un montant qu'elles décident ». Mais cette clause est pour le moins imprécise et risque de créer nombre d'inégalités. Il convient donc de prévoir une réglementation claire et concrète.

L'accord fait aussi état des conditions de travail des enseignants. Ici aussi, le texte est globalement positif puisqu'il mentionne explicitement la Convention collective de travail (CCT) qui sera prochainement finalisée par les trois faïtières susmentionnées. Toutefois, certaines modifications prévues ne tiennent pas compte de la réalité du métier.

Les trois associations faïtières se réjouissent que l'élaboration de ce texte de loi occupe les travaux du Grand Conseil et aboutisse à une loi qui permette un enseignement musical accessible et adapté à la réalité des écoles.

Contacts:

- M. Olivier Faller, président AVCEM, 078 722 19 35
- M. Bertrand Curchod, président Ecoles de musique SCMV, 079 769 68 29
- M. Lorris Sevhonkian, président AVEM-SSP, 079 533 55 57

¹ Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique

² Société cantonale des musiques vaudoises

³ Association vaudoise des enseignants de musique, rattachée au Syndicat des services publics